



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 11 décembre 2023 à 20 heures 00 minutes
SALLE DU CONSEIL A LA MAIRIE DE JAILLON

Quorum : 7

Présents :

Mme SAUVAGE Catherine, M. BARAT Raynald, M. DEMOUGIN Laurent, M. DENIAU Laurent, Mme EMOND Catherine, M. HENRION Christophe, M. ROCHAS Lionel, Mme TONNETTE Pascale

Procuration(s) :

Absent(s) :

Mme BLAISE KILIC Mélanie

Excusé(s) :

Mme BRULE Anne-Laure, M. SAUVAGE Patrick

Secrétaire de séance : M. DENIAU Laurent

Président de séance : Mme SAUVAGE Catherine

1 - AFFOUAGES 2023/2024

Le 02/12/2022, le Conseil Municipal s'est réuni pour fixer la destination des coupes issues de la forêt communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avait donné son accord pour l'inscription à l'état d'assiette 2023 des coupes prévues dans les parcelles 17/18/19 couvrant une superficie de 3.77/4.37/7.04 hectares,

Il fixe comme ci-après, la destination et les conditions d'exploitation des produits :

Bois de feu délivré aux affouagistes règlementairement inscrits sur la liste de l'année 2023 et comprenant :

- Toutes les tiges (arbres marqués d'un trait et de diamètre < ou = 30cm et arbres marqués de deux traits parallèles de diamètre 35cm à faire abattre par un professionnel) dans les parcelles 17/18/19
- Les houppiers des grumes (diamètre > 35cm marqué d'une croix et au marteau forestier) exploitées et laisser dans les parcelles 17/18/19
- Pour le bois de feu directement par les affouagistes après partage sur pied,

sous la responsabilité des trois personnes suivantes désignées comme garants :

- M DEMOUGIN Laurent
- M SCHEIFFER Xavier
- M HUMBERT Jacky

Les délais d'exploitation sont fixés comme suit au :

- 31 Mai pour l'abattage, le façonnage, et l'enstérage.
- Avant le 30 septembre pour la vidange de tous les produits une fois façonnés,

Autres dispositions : Se conformer au règlement d'affouage communal et aux clauses particulières du permis d'exploiter des diverses coupes.

Après en avoir délibéré le conseil accepte à l'unanimité les coupes en affouages et désignent comme garants:

- M DEMOUGIN Laurent
- M SCHEIFFER Xavier
- M HUMBERT Jacky

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - PROGRAMMES DE COUPES 2024

L'ONF a transmis une proposition pour les coupes à effectuer en 2024 dans la forêt communale.

GROUPE	UG (unité de gestion)	Type de coupe	Surface UG
Régénération	3-r	Definitive	5.10
Régénération	6-r	Secondaire	5.28
Régénération	7-r	Secondaire	9.40

Après en avoir délibéré, le conseil municipal , décide de :

ACCEPTER l'état d'assiette des coupes de l'année 2024 présenté.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 ACHAT D UN VEHICULE

Madame le Maire explique aux conseillers qu'il est nécessaire d'acquérir un véhicule de type utilitaire pour la commune.

Madame le maire rappelle qu'un montant de 4500.00€ est prévu depuis quelques années.

Madame le Maire demande l'autorisation d'accepter un devis pour l'achat d'un véhicule dans le BP 2023.

Madame le maire demande l'autorisation de signer tous les documents relatifs à l'achat d'un véhicule utilitaire pour les besoins de la commune.

Après en avoir délibéré les membres du conseil, à l'unanimité:

ACCEPTENT l'achat d'un véhicule utilitaires dans les limites du budget prévu au BP 2023.

AUTORISENT Madame le maire à signer un devis dans les limites du budget prévu au BP 2023

AUTORISENT Madame le maire à signer tous documents relatifs à l'achat du véhicule pour les besoins de la commune.

Le Secrétaire de séance,
DENIAU Laurent



Fait à JAILLON
Le Maire,
SAUVAGE Catherine

